



BILAN 2014-2015

PLAN D'ACTION DE SIMPLIFICATION
RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIVE

COORDINATION ET RÉDACTION

Cette publication a été réalisée par la Direction générale des services à la gestion du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Elle a été produite par la Direction des communications du MDDELCC.

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Téléphone : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)

Télécopieur : 418 646-5974
Courriel : info@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Pour obtenir un exemplaire du document :
Visitez notre site Web : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/simplification/index.htm>

RÉFÉRENCE À CITER

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *Bilan 2014-2015 – Plan d'action de simplification réglementaire et administrative*. 2016. 21 pages. [En ligne]. <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/simplification/index.htm> (page consultée le jour/mois/année).

Dépôt légal – 2016
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-75148-9 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec - 2016

Table des matières

- 1. Mise en contexte 1
- 2. État d'avancement du Plan d'action de simplification réglementaire et administrative du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques 3
 - État d'avancement général des livrables 3
 - Tableau de suivi des livrables..... 5
- 3. Annexe : Liste des membres du comité consultatif..... 21

1. Mise en contexte

En janvier 2012, le Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative, sous la responsabilité du Conseil exécutif, a proposé au gouvernement du Québec des mesures visant à réduire le fardeau réglementaire et administratif imposé aux entreprises, notamment aux PME. La principale recommandation qui touche le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) consiste à mettre sur pied un comité consultatif sur les processus administratifs en matière environnementale.

Dans ce contexte, le Ministère a lancé le chantier sur la simplification réglementaire et administrative au printemps 2012. Un comité directeur et une structure de gestion de projet ont été créés pour produire un plan d'action et en effectuer le suivi.

Le comité consultatif a été formé à l'été 2012. Celui-ci est composé de représentants du monde des affaires dont les activités sont visées par la réglementation environnementale. Son mandat consiste à conseiller le ministre en matière de prestation de services aux entreprises et à formuler des recommandations concernant le Plan d'action de simplification réglementaire et administrative. Trois rencontres ont été tenues entre les autorités du Ministère et le comité consultatif en décembre 2012, mai 2013 et mars 2015. La liste des membres du comité consultatif est jointe en annexe.

Le Plan d'action 2012-2015 de simplification réglementaire et administrative du MDDELCC a reçu l'aval des autorités ministérielles le 19 septembre 2013. Le plan d'action a comme objectif d'aider les entreprises à se conformer aux exigences environnementales sans atténuer la rigueur de la réglementation.

2. État d'avancement du Plan d'action de simplification réglementaire et administrative

du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

ÉTAT D'AVANCEMENT GÉNÉRAL DES LIVRABLES

Le présent document a pour objet de rendre compte, en date du 31 mars 2015, de l'état d'avancement de l'ensemble des actions du Plan d'action 2012-2015. Celui-ci viendra à échéance à la fin de l'exercice 2015-2016, soit au 31 mars 2016.

De façon générale, l'état d'avancement est satisfaisant. Dans le bilan proposé ci-dessous, l'appréciation de l'atteinte des résultats se fait en fonction de l'échéance fixée initialement. Ainsi, au 31 mars 2015, sur les 71 livrables prévus dans le plan d'action :

- 35 sont terminés;
- 30 ont fait l'objet d'un report et sont toujours en cours de réalisation;
- 6 ont été suspendus ou abandonnés.

Le tableau de suivi présente l'état d'avancement de chaque livrable mis de l'avant dans le cadre du plan d'action selon le code de couleurs suivant :

- Le livrable est terminé.
- ◆ Le livrable a fait l'objet d'un report et est toujours en cours de réalisation.
- Le livrable a été suspendu ou abandonné.

De plus, le tableau fournit les hyperliens permettant de visualiser les résultats des actions à l'égard desquelles le Ministère a atteint sa cible, le cas échéant. Il donne aussi certaines explications liées à l'avancement de ces livrables.

Orientation 1 : Uniformiser les pratiques et les processus

En ce qui concerne l'uniformisation des pratiques et des processus administratifs, le cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires (1.5.1) a été élaboré et il est disponible sur le site Web du Ministère. La mise à jour du guide sur le processus d'inspection (1.5.2) et l'élaboration d'un programme obligatoire d'uniformisation des tâches des nouveaux inspecteurs (1.5.3) sont aussi terminées. Ces livrables ont été achevés en 2013-2014.

À cela s'ajoute, en 2014-2015, la mise sur pied d'une formation sur la Loi sur la qualité de l'environnement et sur ses règlements (1.5.5). Cette formation obligatoire vise l'uniformisation de la tâche des nouveaux inspecteurs et analystes. Elle fera également l'objet d'une harmonisation avec le régime d'autorisation lorsque la modernisation de celui-ci sera terminée.

Le dépôt d'un processus de soutien aux demandeurs d'autorisation (objectif 1.1.1) et la mise à jour du guide sur le processus d'analyse des demandes d'autorisation (objectif 1.4.1) sont en cours de réalisation. Ces livrables ont fait l'objet d'un report puisqu'il est prévu qu'on les mène à terme dans le cadre de la modernisation du régime d'autorisation.

Enfin, les travaux du groupe de travail sur la révision de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens (1.2.1) et sur l'élaboration d'un processus de consultation ministérielle (1.3.1) se sont poursuivis. Dans le cadre de ces travaux, une note d'information sur les processus de consultation actuellement en vigueur au Ministère a notamment été produite et présentée au comité consultatif lors de la réunion du 12 mars 2015. Par la suite, les membres du comité ont été invités à fournir leurs commentaires sur ces processus de consultation.

Orientation 2 : Améliorer l'accessibilité de l'information pour les demandeurs d'autorisation

En ce qui a trait à l'accessibilité de l'information pour les demandeurs d'autorisation, deux nouvelles prestations électroniques de services (PES) ont été rendues disponibles en 2013-2014.

En 2014-2015, plusieurs guides de référence technique ou réglementaire ont aussi été élaborés ou mis à jour en cours d'exercice afin de faciliter la conformité des entreprises aux règles environnementales.

Les travaux portant sur la création d'un espace réservé aux entreprises et aux demandeurs d'autorisation sur le site Web du Ministère se sont poursuivis. Cet espace permettra de faciliter l'accessibilité de l'information et des documents. Une consultation auprès du comité consultatif est prévue avant la mise en ligne finale et permettra de recevoir les commentaires des membres.

L'échéance finale pour la mise en ligne de cet espace entreprise est prévue à l'exercice 2015-2016.

Orientation 3 : Alléger les exigences administratives du régime d'autorisation actuellement en vigueur

Une nouvelle exclusion administrative à la Loi sur la qualité de l'environnement est entrée en vigueur en 2013-2014 concernant les projets d'épandage de biosolides papetiers et municipaux (3.1.2). Ceux-ci font maintenant l'objet d'un avis de projet au lieu de nécessiter un certificat d'autorisation.

En outre, en 2014-2015, dans le cadre du chantier sur la modernisation du régime d'autorisation, les travaux visant à baliser les règles d'autorisation de certaines activités assujetties à l'article 22 de la LQE (3.1.4) se sont poursuivis.

Orientation 4 : Réviser le cadre réglementaire

Diverses modifications réglementaires ayant comme objectif d'alléger les formalités administratives pour les entreprises ou de revoir les façons de faire ont été proposées. Parmi ces propositions de modifications, cinq ont été adoptées en 2013-2014 et une l'a été en 2014-2015. Les autres propositions sont toujours en cours de réalisation mais elles ont fait l'objet d'un report.

Orientation 5 : Moderniser le régime d'autorisation environnementale

Le groupe de travail sur la révision du régime d'autorisation (5.1) a poursuivi ses travaux. Un document d'orientation à l'interne a été produit. De plus, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a annoncé le dépôt d'un livre vert au printemps 2015, en vue d'une consultation en commission parlementaire.

TABLEAU DE SUIVI DES LIVRABLES

Améliorer les services à la clientèle

Orientation 1

Uniformiser les pratiques et les processus administratifs

Objectif	Cible	Échéance	État d'avancement
1.1 Se doter d'un processus visant à améliorer le soutien aux demandeurs d'autorisation. Ces mesures d'accompagnement vont permettre de réduire les délais de délivrance des autorisations.	1.1.1 Dépôt d'un processus de soutien aux demandeurs d'autorisation	2014-2015	◆ En cours Ce processus sera établi dans le cadre de la modernisation du régime d'autorisation. L'échéance a été reportée à 2015-2016.
1.2 Élaborer une nouvelle Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens afin d'améliorer les services rendus.	1.2.1 Dépôt d'un projet de Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	2014-2015	◆ En cours L'équipe de travail a tenu une rencontre de démarrage et les travaux de mise à jour de la Déclaration de service aux citoyennes et aux citoyens sont en cours. Le mandat de cette équipe n'inclut pas la révision des délais d'autorisation. Cette question sera abordée dans le cadre de la révision du régime d'autorisation et de la détermination des balises pour l'encadrement des activités à faible risque. L'échéance a été reportée à 2015-2016.
1.3 Poursuivre, avec les divers comités sectoriels industriels, agricoles et municipaux, les consultations préalables à l'adoption de modifications réglementaires ou à l'adoption de nouveaux règlements, de programmes ou de politiques en vue de s'assurer de leur applicabilité dans le respect des objectifs environnementaux mis de l'avant.	1.3.1 Dépôt d'un processus de consultation ministérielle	2014-2015	● Terminé La première étape a été réalisée. Elle consistait à produire l'analyse des mécanismes de consultation actuellement en vigueur au Ministère et à la soumettre aux membres du comité consultatif, ce qui a été fait lors de la réunion du 12 mars 2015. Cet état de situation précise les différents types de consultation ainsi que leurs objectifs spécifiques. Les membres du comité consultatif ont été invités à fournir leurs commentaires sur cet état de situation. Ces commentaires sont en cours d'analyse et des recommandations suivront.

Objectif	Cible	Échéance	État d'avancement
(suite 1.3)	1.3.2 Ajout d'une section présentant les résultats de l'application de la grille d'analyse basée sur les meilleures pratiques pour l'élaboration de nouvelles exigences réglementaires dans les études économiques publiées sur le site Web du MDELCC	En continu	● En continu Au cours de l'année 2014-2015, neuf analyses d'impact réglementaire (AIR) ont été mises en ligne sur le site Web du Ministère. Les AIR visent à s'assurer que les coûts assumés par les entreprises à la suite de l'adoption de normes de nature législative ou réglementaire sont réduits à l'essentiel. Durant les mois de décembre 2014 et janvier 2015, la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif a été présentée à l'ensemble des comités de gestion des directions générales du Ministère. Cette tournée visait essentiellement à sensibiliser l'ensemble des secteurs concernés par la Politique aux divers enjeux qu'elle soulève et de leur faire un rappel des objectifs du Plan d'action 2012-2015 de simplification réglementaire et administrative.
1.4 Poursuivre l'harmonisation des règles d'interprétation des exigences réglementaires applicables aux activités les plus courantes.	1.4.1 Mise à jour du guide sur le processus d'analyse des demandes d'autorisation	2014-2015	◆ En cours Ce guide sera produit dans le cadre de la modernisation du régime d'autorisation. L'échéance a été reportée à 2015-2016.
	1.4.2 Élaboration d'un cadre d'interprétation propre à chaque règlement	2014-2015	● En continu Le <i>Guide d'interprétation du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées</i> a été publié en juillet 2014 : http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/guide-interpretation.pdf. Le <i>Guide d'interprétation du Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels</i> a été publié en mars 2015 : http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/eau/piscine/guide-interpretation-reglement-piscines.pdf. Le <i>Guide d'instructions - Préparation et réalisation d'une modélisation de la dispersion des émissions atmosphériques - Projets miniers</i> a été mis en ligne sur le site Web du Ministère : http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/air/criteres/instructions-secteur-minier.pdf. Les <i>Lignes directrices sur la valorisation des résidus miniers</i> ont été élaborées et mises en ligne sur le site Web du Ministère : http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/programmes/prri/lignes-directrices_valorisation_residus_miniers.pdf. Le <i>Guide explicatif – Droits annuels exigibles des titulaires d'une attestation d'assainissement en milieu industriel</i> a été élaboré et mis en ligne sur le site Web du Ministère : http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/programmes/prri/guide-droits-annuels.pdf. Le guide d'application du Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel (RAAMI) est en cours de rédaction. Une consultation ciblée est prévue à l'automne 2015.

Objectif	Cible	Échéance	État d'avancement
(suite 1.4)	1.4.3 Uniformisation des documents d'interprétation législative	2014-2015	◆ En cours L'ensemble des documents d'interprétation (guides, notes, etc.) associés à la législation du Ministère ont été colligés. Un projet de glossaire définissant tous les titres des documents produits par le Ministère a également été réalisé, ce qui permettra de produire le lexique et d'uniformiser les titres des documents et les façons de faire. L'échéance a été reportée à 2015-2016.
1.5 Poursuivre l'harmonisation des pratiques liées à l'application de la législation environnementale dans les directions régionales.	1.5.1 Révision du cadre d'application de la Loi sur la qualité de l'environnement en fonction de l'exercice d'harmonisation des règlements (projet de loi 89) et diffusion de ce cadre d'application sur Internet	2013-2014	● Terminé Le cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires est diffusé sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/cadre-application-SAP.pdf.
	1.5.2 Mise à jour du guide sur le processus d'inspection	2013-2014	● Terminé Le guide sur le processus d'inspection a été révisé. Le nouveau guide porte maintenant le titre suivant : « Guide sur le contrôle environnemental ». Il s'adresse au personnel des directions régionales du Centre de contrôle environnemental du Québec.
	1.5.3 Élaboration d'un plan de formation spécifique aux inspections à des fins de contrôle environnemental pour les nouveaux inspecteurs	2013-2014	● Terminé Un programme obligatoire d'uniformisation de la tâche des nouveaux inspecteurs et analystes a été élaboré. Les dernières sessions ont été données au printemps et à l'automne 2014. D'autres sessions de formation seront données selon les besoins.
	1.5.4 Production d'un outil mobile d'inspection pour les inspecteurs	2014-2015	◆ En cours Un progiciel d'inspection a été acquis. Son acquisition s'inscrit dans le processus d'uniformisation des interventions du Ministère sur l'ensemble du territoire. Les travaux d'architecture informatique sont en cours pour arrimer ce système avec les autres systèmes de mission du MDDELCC. Son déploiement est prévu à partir de 2015-2016. L'échéance a été reportée à 2015-2016.
	1.5.5 Mise sur pied et tenue d'une formation sur la Loi sur la qualité de l'environnement et sur ses règlements à l'intention des nouveaux analystes	2014-2015	● Terminé Un programme obligatoire d'uniformisation de la tâche des nouveaux inspecteurs et analystes a été élaboré et la formation a été offerte entre le 17 et le 28 mars 2014. Cette formation sera harmonisée avec le régime d'autorisation modernisé.

Orientation 2

Améliorer l'accessibilité de l'information pour les demandeurs d'autorisation

Objectif	Cible	Échéance	État d'avancement
2.2 Poursuivre l'implantation de prestations électroniques de services (PES) pour la transmission de documents.	2.1 Revoir le site Web du Ministère dans le but de l'adapter en fonction des besoins de la clientèle, de faciliter l'accès et la consultation des documents et de rendre disponibles en ligne tous les outils d'aide à la conformité et les différents formulaires d'autorisation.	2014-2015	◆ En cours L'architecture de l'information du questionnaire destiné aux demandeurs d'autorisation a été élaborée. Les représentants des pôles d'expertise régionaux ont fourni leurs commentaires aux chargés de projet, en ce qui a trait à la façon de présenter l'information aux demandeurs d'autorisation. La validation du contenu qui sera présenté à la clientèle est en cours. La base de données servant à alimenter l'outil de recherche est en voie d'être achevée. Par la suite, les unités centrales seront consultées. Parallèlement à ces étapes de validation des contenus, le développement de l'outil de recherche se poursuit. Une fois ces étapes achevées, le comité consultatif sera consulté pour juger de la réception de l'outil par la clientèle préalablement à sa mise en ligne. L'échéance a été reportée à 2015-2016.
	2.1.1 Mise à jour du site Web pour tenir compte des clientèles assujetties au régime d'autorisation environnementale	2013-2014	● Terminé La PES pour le bilan des ventes est fonctionnelle et son taux d'utilisation est de l'ordre de 60 % en 2013. La PES est disponible à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/pesticides/ventes/enligne.htm.
	2.2.1 Implantation d'une PES permettant la transmission des données de transaction pour la production du bilan des ventes de pesticides	2014-2015	■ Abandonné Cette action a été abandonnée puisqu'il n'était plus possible de la réaliser à court ou moyen terme. La mise à jour de la PES s'inscrira dans la suite logique de l'éventuel remplacement du logiciel SEAP par une version modernisée (possiblement SAGO), et ce, à un coût moindre qu'actuellement avec le logiciel SEAP, qui est complètement désuet.
	2.2.2 Implantation d'une PES permettant de gérer la délivrance des autorisations associées aux pesticides (SEAP)	2014-2015	■ Suspendu Des travaux préliminaires ont été amorcés : formation d'un comité de travail MDDELCC-MAPAQ, révision, avec le pôle d'expertise hydrique et naturel (MDDELCC), des formulaires de demandes d'autorisation selon l'article 22 de la LQE pour les piscicultures et les étangs de pêche. La modernisation du régime d'autorisation environnementale de la LQE annoncée en février 2015 aura des répercussions significatives sur cette cible, en raison de l'allègement des exigences ou des démarches d'autorisation qui seront éventuellement révisées.
	2.2.3 Dépôt d'un formulaire unique MAPAQ-MDDELCC-MFFP transférable par PES pour les producteurs aquacoles et permettant la délivrance simultanée d'un certificat d'autorisation du MDDELCC, d'une autorisation faunique du MFFP et d'un permis d'exploitation du MAPAQ	2014-2015	

Objectif	Cible	Échéance	État d'avancement
(suite 2.2)	2.2.4 Implantation d'une PES permettant la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère	2013-2014	● Terminé La PES est implantée depuis avril 2013 et environ 60 % des émetteurs ont produit leur déclaration par l'entremise d'un guichet électronique. La quasi-totalité des émetteurs assujettis au Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère devrait avoir recours au guichet électronique pour la prochaine déclaration. http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/air/declar_contaminants/enligne/index.htm
2.3 Simplifier les outils d'aide à la gestion de la réglementation existants.	2.3.1 Mise à jour du guide d'application du Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement	2014-2015	◆ En cours Le guide a été mis à jour et validé par les pôles d'expertise industriel, municipal, agricole, nordique et minier. Il est présentement en validation par le pôle hydrique et naturel. Par la suite, il pourra être mis à la disposition des opérations régionales. L'échéance a été reportée à 2015-2016.
	2.3.2 Révision du formulaire de demande d'autorisation et des outils de soutien pour les nouvelles piscicultures et les augmentations de production dans les piscicultures existantes	2014-2015	◆ En cours Les travaux du comité de travail MAPAQ-MDDELCC-MFFP ont débuté et une révision des formulaires de demandes d'autorisation selon l'article 22 de la LQE pour les piscicultures et étangs de pêche a été produite pour le pôle d'expertise hydrique et naturel. Toutefois, la mise à jour des outils de soutien pour les demandes d'augmentation de production doit être faite à la suite de la réalisation de l'action 2.4.3. Cette action devra faire l'objet d'une réévaluation en fonction du chantier de la modernisation du régime d'autorisation environnementale de la LQE annoncée par le ministre en février 2015. L'échéance a été reportée à 2015-2016.
	2.3.3 Mise à jour du <i>Guide de référence du Règlement sur les exploitations agricoles (REA)</i>	2013-2014	● Terminé Une mise à jour du <i>Guide de référence du Règlement sur les exploitations agricoles</i> a été publiée sur le site Web du Ministère le 1^{er} novembre 2013 : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/guide-reference-REA.pdf.
	2.3.4 Amélioration du progiciel de gestion des matières dangereuses résiduelles	2013-2014	● Terminé Le logiciel GMDR (version 6.1, février 2013) est disponible en ligne pour les usagers : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/dangereux/rapport/GMDR.htm.
	2.3.5 Mise à jour du <i>Guide de caractérisation des terrains contaminés</i>	2014-2015	◆ En cours Le guide de caractérisation des terrains contaminés est en cours de révision. Une rencontre a eu lieu en septembre 2014 avec des membres de Réseau Environnement afin de discuter de certains points du guide. Des consultations ciblées auprès des membres de Réseau Environnement se font également par courriels. L'échéance a été reportée à 2015-2016.

Objectif	Cible	Échéance	État d'avancement
(suite 2.3)	2.3.6 Mise à jour du <i>Guide d'application du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles</i>	2013-2014	● Terminé Le guide d'application a été mis à jour et il est maintenant disponible sur le site Web du Ministère : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/reglement/Guide-application-REIMR.pdf.
	2.3.7 Mise à jour du <i>Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes</i>	2013-2014	● Terminé Le guide d'application a été mis à jour et il est maintenant disponible sur le site Web du Ministère : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/mat_res/fertilisantes/critere/addenda5.pdf.
	2.3.8 Révision du guide et des formulaires de demandes d'objectifs environnementaux de rejet dans le cadre de la réévaluation de l'exigence relative aux débits d'étiage	2014-2015	● Terminé Les trois formulaires de demandes d'objectifs environnementaux de rejet ont été revus et sont disponibles sur le site Web à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/oer/formulaires.htm. Le guide de calcul des débits d'étiage a été révisé en 2014-2015 et il est sur le point d'être diffusé. Il sera disponible à l'adresse suivante : http://www.cehq.gouv.qc.ca/debit-etiage/methode/index.htm.
2.4 Élaborer des outils d'aide à la conformité relativement à la réglementation en vigueur (guides de référence, lignes directrices, fiches techniques, etc.).	2.4.1 Élaboration d'un guide sur le Règlement sur les carrières et sablières	2014-2015	■ Suspendu Cette étape suivra la finalisation des travaux de refonte du Règlement sur les carrières et sablières. Ces travaux ont pris du retard et l'adoption des modifications réglementaires n'est pas envisagée avant 2016.
	Élaboration d'un guide sur le Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre	2014-2015	● Terminé Trois guides, une foire aux questions et d'autres documents sont accessibles sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/carbone/documentation.htm.
	Élaboration d'un guide sur le règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises avec un guide d'accompagnement et une foire aux questions	2014-2015	● Terminé Le <i>Guide d'application</i> et le <i>Guide d'accompagnement du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises</i> ont été mis en ligne au printemps 2012. Une foire aux questions a été publiée à l'été 2013. http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/reglement/recup-valor-entrepr/faq.htm
	Élaboration d'un guide sur le plan de fertilisation agroenvironnemental (PAEF) pour baliser et alléger l'information demandée pour le PAEF	2014-2015	■ Abandonné Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) demande aux exploitants agricoles assujettis de détenir un PAEF. Or, les éléments qui le constituent sont déterminés par l'Ordre des agronomes du Québec. Il revient donc à ce dernier d'offrir un guide de référence pour expliquer les dispositions relatives aux PAEF. Le guide de référence du REA précise déjà les éléments attendus d'un PAEF.

Objectif	Cible	Échéance	État d'avancement
(suite 2.4)	Élaboration d'un guide sur une approche d'analyse du cycle de vie	2014-2015	◆ En cours Un rapport visant à fournir des bases théoriques sur le sujet pour alimenter le processus d'élaboration du guide a été produit en décembre 2013 par le Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG). La rédaction du guide est en cours. L'échéance a été reportée à 2015-2016.
	Élaboration d'un guide sur les fiducies et les garanties financières, y compris les modèles de lettre de crédit, de cautionnement et d'attestation d'assurance responsabilité civile	2014-2015	◆ En cours Ce dossier en est à l'étape de consultation auprès des directions régionales. L'échéance a été reportée à 2015-2016.
	2.4.2 Élaboration de feuillets de référence sur le Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides	2014-2015	● Terminé Quatre feuillets de référence sont publiés sur le site Web du Ministère. Un cinquième feuillet est en cours de validation et sera mis en ligne en 2015-2016. De plus, un feuillet de référence sur la Loi sur les pesticides a été rédigé et est en cours d'approbation. http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/pesticides/permis/feuillets-reference/index.htm
	2.4.3 Instauration d'une procédure d'établissement des rejets de phosphore réels permettant à un pisciculteur d'augmenter sa production dans le respect des exigences environnementales de la Grille d'analyse environnementale pour les piscicultures en fonction des rejets de phosphore total	2014-2015	◆ En cours La Grille d'analyse environnementale pour les piscicultures a été utilisée au cours de l'année 2014-2015. Concernant la procédure d'augmentation de production, une proposition préliminaire, présentée au comité technique formé par le MDDELCC, le MAPAQ et l'Association des aquaculteurs du Québec (AAQ), est actuellement à l'étude. Toutefois, l'échéancier de ce mandat a été revu pour prioriser certains dossiers liés à la prolongation de la réalisation des travaux de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec jusqu'au 31 décembre 2016. L'échéance a été reportée à 2015-2016.
	2.4.4 Recours à un formulaire pour les avis d'entreposage de matières dangereuses résiduelles exigibles en vertu du Règlement sur les matières dangereuses	2013-2014	● Terminé Le formulaire est disponible sur le site Web du Ministère depuis l'automne 2013 à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/dangereux/avis-entreposage.pdf.

Objectif	Cible	Échéance	État d'avancement
(suite 2.4)	2.4.5 Élaboration d'un guide d'intervention sur la protection des sols et la réhabilitation des terrains contaminés	2013-2014	● Terminé Le guide d'intervention « Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés » a été élaboré. À l'automne 2014, huit séances de formation d'une durée de deux jours ont été données aux 300 intervenants des directions régionales et de certaines unités centrales du Ministère. Le document est en cours d'approbation pour être diffusé sur le site Web du Ministère.
	Élaboration de lignes directrices sur la revégétalisation des sites dégradés	2014-2015	◆ En cours Les lignes directrices sont en cours de rédaction. La version préliminaire du guide est également en cours de rédaction. L'échéance a été reportée à 2015-2016.
	Élaboration de lignes directrices sur la gestion des matières résiduelles et des sols contaminés traités par stabilisation et solidification	2013-2014	● Terminé Les lignes directrices sont disponibles sur le site Web à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/mat_res/ld-gestion-matres-sols-stabilisation-solid.pdf.
	Élaboration de lignes directrices sur l'encadrement des activités de compostage	2013-2014	● Terminé Les lignes directrices sont disponibles sur le site Web à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/valorisation/lignesdirectrices/compostage.pdf.
	Élaboration de lignes directrices sur les écocentres, les centres de tri des débris de construction, de rénovation et de démolition et la collecte sélective des matières résiduelles	2014-2015	◆ En cours Les travaux sont en cours. Une version de travail préliminaire est en élaboration et le tout devrait être disponible au cours de l'année. L'échéance a été reportée à 2015-2016.
	2.4.6 Élaboration d'une fiche technique sur le matériel informatique et électronique	2013-2014	● Terminé La fiche technique est disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/dangereux/fiches/materiel-informatique-electronique.pdf.
	2.4.7 Création d'un registre des projets visés par une évaluation environnementale pour rendre accessibles les documents concernant ces projets dès leur réception	2014-2015	◆ En cours La solution technologique a été changée. Un avant-projet fait l'objet de tests. Une modification du REEIE a été transmise aux autorités du Ministère en mai 2015 pour son implantation. Le déploiement du registre est prévu à l'automne 2015. L'échéance a été reportée à 2015-2016.

Objectif	Cible	Échéance	État d'avancement
(suite 2.4)	2.4.8 Mise en ligne sur le site Web du Ministère de la note d'instructions 94-29 portant sur l'encadrement de certaines activités à faible risque environnemental	2014-2015	◆ En cours Cette cible est liée à la révision du régime d'autorisation.
	2.4.9 Mise en ligne sur le site Web du Ministère du <i>Guide d'application du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA)</i>	2014-2015	● Terminé Le guide d'application est diffusé sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/air/atmosphere/RAA-guide-application.pdf.
2.5 Offrir de la formation à l'interne et à l'externe dans une perspective de compréhension commune des attentes réglementaires et d'harmonisation de nos façons de faire.	2.5.1 Mise sur pied d'une formation sur le Guide de référence du Règlement sur les exploitations agricoles (REA) à l'intention des agronomes et des conseillers en agroenvironnement	2013-2014	● Terminé Une tournée d'information sur le Règlement sur les exploitations agricoles a eu lieu à l'automne 2013 auprès des agronomes et des conseillers agricoles, et tous les outils de référence associés à cette tournée sont disponibles sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/guide-reference-REA.pdf.

Adopter de meilleures pratiques réglementaires

Orientation 3

Alléger administrativement les exigences du régime d'autorisation actuellement en vigueur

Objectif	Cible	Échéance	État d'avancement
3.1 Établir un encadrement adapté à certaines activités à faible risque environnemental.	3.1.1 Révision de la directive 017 (demande de certificat d'autorisation pour l'utilisation de pesticides) pour ajuster les règles applicables aux travaux de fabrication d'un pesticide, dont l'utilisation est limitée à des travaux de recherche, et pour généraliser la durée de validité d'un certificat d'autorisation (CA) à trois saisons au lieu d'une saison pour la majorité des projets de contrôle des larves d'insectes piqueurs à l'aide du Bti (<i>Bacillus thuringiensis israelensis</i>)	2014-2015	◆ En cours L'objectif a été partiellement atteint avec l'entrée en vigueur, le 26 mars 2014, de la note d'instructions 14-01 sur le virus du Nil occidental. Ces projets sont dorénavant encadrés par des avis de projet au lieu de l'être par des certificats d'autorisation. Des travaux se poursuivent afin d'évaluer la possibilité d'étendre la portée de la note d'instructions aux autres projets de traitement avec des larvicides. La révision de la directive 017 se réalisera parallèlement à cette analyse. La note d'instructions est disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/publications/note-instructions/14-01.htm. L'échéance a été reportée à 2015-2016.
	3.1.2 Encadrement des projets d'épandage de biosolides papetiers et municipaux par des avis de projet en remplacement des CA	2013-2014	● Terminé La note d'instructions 94-29 présentant les exclusions administratives à la Loi sur la qualité de l'environnement a été modifiée le 30 juillet 2013.
	3.1.3 Proposition d'abrogation de la Loi sur la provocation artificielle de la pluie pour limiter la demande de CA à l'article 22 de la LQE	2014-2015	◆ En cours Le traitement de ce dossier n'a pas été priorisé par les autorités du Ministère. Par conséquent, il n'a pas été non plus par la DAJ.
	3.1.4 Baliser les règles d'autorisation de certaines activités assujetties à l'article 22 de la LQE selon des conditions prédéfinies lorsque ces activités sont réputées présenter de faibles risques	2014-2015	◆ En cours Cette cible est liée à la révision du régime d'autorisation.

Orientation 4

Réviser le cadre réglementaire en vigueur

Objectif	Cible	Échéance	État d'avancement
4.1 Alléger de moitié la fréquence journalière d'inscription au registre pour les bassins qui sont accessibles exclusivement aux résidents d'immeubles de moins de 50 unités dans le cadre du Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels (RQEPABA).	4.1.1 Proposition d'un projet de révision du Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels	2014-2015	◆ En cours Un rapport d'opportunité a été soumis au Conseil des ministres pour information. Les conclusions du rapport ont été signées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le rapport a été publié sur le site Web du Ministère en décembre 2013. Ce bilan est disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/piscine/Rapport-opportunite-mettreajour-reglement.pdf. L'échéance pour le dépôt d'un projet de révision réglementaire a été reportée à 2015-2016, en raison de la non-disponibilité d'un juriste pour procéder à la rédaction du projet de règlement.
4.2 Procéder à une refonte du Règlement sur les carrières et sablières afin d'encadrer certains projets de sablières par l'entremise d'une attestation de conformité environnementale plutôt que par un CA.	4.2.1 Proposition d'un projet de révision du Règlement sur les carrières et sablières	2014-2015	◆ En cours Les travaux d'écriture juridique ont débuté mais ont été retardés. L'échéance a été reportée à 2015-2016.
4.3 Modifier le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) afin : - De permettre, sous certaines conditions, que le Règlement s'applique au traitement des eaux usées domestiques d'un bâtiment qui produit également des eaux usées d'autres natures; - De soustraire de l'application du Règlement le titulaire d'une attestation d'assainissement qui procède à l'installation d'un dispositif de traitement des eaux usées domestiques dans un établissement industriel pour lequel une attestation a été délivrée en vertu de la LQE.	4.3.1 Proposition d'un projet de révision du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)	2013-2014	● Terminé Un projet de règlement modifiant le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées a été publié à la Gazette officielle du Québec le 12 février 2014, aux fins d'une consultation publique qui s'est terminée le 13 avril 2014. Plus de 150 mémoires ou commentaires ont été reçus. L'analyse des préoccupations exprimées est en cours et permettra de cerner des pistes de solution. http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences_isolees/modif-reglement-q2r22.htm Le projet sera ensuite soumis au Conseil des ministres pour approbation.

Objectif	Cible	Échéance	État d'avancement
4.4 Modifier le Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r. 40) afin : - D'exclure certains contrôles, notamment en matière de formation de la main-d'œuvre, pour les réseaux d'établissements touristiques et de loisirs pouvant afficher la mention « eau non potable » (art. 1 et 44.1); - D'exclure du contrôle analytique les réseaux appendices desservant moins de 500 personnes (art. 12.1).	4.4.1 Mise en œuvre de la modification du Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r. 40)	2013-2014	● Terminé Tous les documents de soutien associés à ce dossier sont disponibles sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/potable/brochure/reglement.htm.
4.5 Revoir les rôles et responsabilités des divers acteurs impliqués, notamment les mécanismes encadrant les relations entre propriétaire et exploitant d'un réseau privé et leurs abonnés dans le cadre du Règlement sur les entreprises d'aqueduc et d'égout (Q-2, r. 21).	4.5.1 Proposition d'un projet de révision du Règlement sur les entreprises d'aqueduc et d'égout (Q-2, r. 21)	2014-2015	◆ En cours Une fiche synthèse pour décision a été produite en avril 2015 en vue d'entreprendre une réforme des exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement à l'égard des réseaux privés d'aqueduc et d'égout. L'échéance a été reportée à 2015-2016, en raison de la non-disponibilité d'un juriste.
4.6 Réduire l'effet des mesures de protection des prélèvements d'eau potable en milieu agricole exigées dans le Règlement sur le captage des eaux souterraines (RCES).	4.6.1 Proposition d'un projet de révision du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), qui a remplacé le Règlement sur le captage des eaux souterraines (RCES)	2013-2014	● Terminé Le Règlement a été édicté le 16 juillet 2014 et a été publié à la <i>Gazette officielle du Québec</i> le 30 juillet 2014. http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=2014F%2F61892.PDF
4.7 Revoir le régime de redevance dans le cadre de la modification du Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau et intégrer ce régime au Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (RDPE).	4.7.1 Proposition d'un projet de révision du Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau et du Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (RDPE)	2014-2015	◆ En cours Ce dossier est en attente d'orientations de la part des autorités ministérielles.
4.8 Revoir les dispositions relatives aux activités d'élevage dans le cadre du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement et s'assurer d'une concordance avec le Règlement sur les exploitations agricoles (REA).	4.8.1 Proposition d'un projet de révision du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement	2014-2015	● Terminé Ce dossier est achevé sur le plan administratif. Le rapport d'analyse des options est terminé. La modification du REEIE est faite et les documents l'accompagnant sont terminés. Le projet de modification a été transmis aux autorités en mai 2015.

Objectif	Cible	Échéance	État d'avancement
4.9 Réviser le Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides afin de : • Permettre aux détaillants qui ne sont pas titulaires de permis de vendre les biopesticides et certains analogues synthétiques des pyréthrines d'usage domestique; • Soustraire du régime des certificats les travaux effectués par les agriculteurs et comportant l'utilisation de pesticides servant aux soins des animaux d'élevage; • Soustraire le traitement de semences du régime de permis et de certificats; • Soustraire la vente au détail et les travaux d'application de peintures antisalissures et de préservateurs à bois du régime de permis et de certificats.	4.9.1 Proposition d'un projet de révision du Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides	2014-2015	◆ En cours La version technique de la modification réglementaire pour les actions 4.9, 4.10 et 4.13 est terminée. Les autorités ont choisi de proposer une modification réglementaire englobant l'ensemble des ajustements souhaités pour resserrer notamment les conditions d'utilisation des pesticides. L'échéance a été reportée à 2016-2017.
4.10 Réviser les exigences de certification pour les titulaires exécutant des travaux d'utilisation de pesticides dans le secteur des espaces verts.	4.10.1 Proposition d'un projet de révision du Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides	2014-2015	● En cours Voir la référence au point 4.9.
4.11 Intégré à 4.12	4.11.1 Intégré à 4.12		Intégré à 4.12

Objectif	Cible	Échéance	État d'avancement
4.12 Revoir le Règlement sur les exploitants agricoles (REA) afin de réviser l'assujettissement à la production de documents administratifs, en particulier le plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) et le bilan de phosphore, en fonction de la notion de gestion du risque environnemental.	4.12.1 Proposition d'un projet de révision du Règlement sur les exploitations agricoles (REA) pour réduire les formalités administratives demandées en fonction de la notion de gestion du risque environnemental	2014-2015	◆ En cours L'élaboration du projet de révision du Règlement sur les exploitations agricoles (REA) a commencé en 2014-2015. Une liste de problématiques réglementaires a été élaborée par la DPAE, en collaboration avec le pôle d'expertise agricole (PEA) et les directions régionales. Une première ébauche de projet de modification réglementaire a été rédigée. Une consultation plus spécifique visant à vérifier l'applicabilité des modifications envisagées a été menée auprès de cinq directions régionales et du PEA. La proposition a été ajustée en fonction des commentaires reçus. Le Ministère travaille actuellement à une version technique de modifications réglementaires. Le dépôt de cette version technique auprès de la Direction des affaires juridiques est prévu en juin 2015. L'échéance a été reportée à 2015-2016.
4.13 Réviser les exigences du Code de gestion des pesticides relatives aux renseignements exigés dans les avis de projet transmis au MDDELCC ainsi qu'au plan de réduction des pesticides, pour le secteur agricole, celui des terrains de golf et celui des corridors de transport.	4.13.1 Proposition d'un projet de révision du Code de gestion des pesticides	2014-2015	● En cours Voir la référence au point 4.9.
4.14 Modifier le Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel (RAAMI) afin d'y regrouper toutes les exigences réglementaires concernant les attestations d'assainissement industriel.	4.14.1 Mise en œuvre de la modification du Règlement modifiant le Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel	2013-2014	● Terminé La modification réglementaire a été édictée le 18 juin 2013 et publiée à la <i>Gazette officielle du Québec</i>. http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2R5.htm
4.15 Publier un projet de règlement sur le recyclage des matières fertilisantes afin de réduire le nombre de CA en transformant les exclusions administratives en exclusions réglementaires.	4.15.1 Proposition d'un projet de règlement sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes	2014-2015	◆ En cours La version technique est terminée. Le dossier en est à l'étape de l'écriture juridique. L'échéance a été reportée à 2015-2016.
4.16 Refondre le cadre réglementaire relatif à la protection des terrains contaminés, à leur réhabilitation et à la gestion des sols contaminés pour regrouper dans un seul règlement l'ensemble des exigences des trois règlements en vigueur, ce qui facilitera la compréhension des exigences.	4.16.1 Proposition d'un projet de révision des trois règlements concernant les sols contaminés, la protection des terrains et leur réhabilitation	2014-2015	◆ En cours Afin de remplacer l'actuelle Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés adoptée en 1998, le Ministère a élaboré une nouvelle politique et un plan d'action 2015-2019. Au cœur de ce projet de politique, on trouve une refonte de toute la réglementation touchant la protection des sols et la réhabilitation des terrains contaminés. La version technique est terminée et l'étape d'écriture juridique est en cours. Le dossier est lié à l'adoption de la nouvelle politique. L'échéance a été reportée à 2015-2016.

Objectif	Cible	Échéance	État d'avancement
4.17 Réduire la quantité de renseignements demandés en vertu du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère.	4.17.1 Mise en œuvre de la modification du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (RDOCECA)	2013-2014	● Terminé La quantité de renseignements demandés en vertu du RDOCECA a été réduite grâce à l'adoption du règlement modifiant le RDOCECA le 27 décembre 2012. La déclaration des émissions 2012, reçue en 2013, était la première à être effectuée sur la base de ces modifications. Ce dossier est lié à la PES mise de l'avant au point 2.2.4.
4.18 Réviser la liste des projets soumis à la procédure, établie dans le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, et modifier le seuil d'assujettissement de certains types de projets.	4.18.1 Proposition d'un projet de révision du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement	2014-2015	◆ En cours Ce dossier est intimement lié à la révision du régime d'autorisation qui est en cours avec la préparation d'un livre vert. Les modifications du REEIE suivront celles de la LQE. L'échéance a été reportée à 2016-2017.
4.19 Modifier la Loi sur le régime des eaux (LRE) afin de proposer l'abolition des dispositions relatives à l'application des plans et devis d'ouvrages de retenue et d'emménagement d'eau.	4.19.1 Proposition d'un projet de révision de la Loi sur le régime des eaux (LRE)	2014-2015	■ Suspendu La réflexion, amorcée en 2012, a été reprise en juin 2014 en ce qui a trait aux orientations à mettre de l'avant. Les principales orientations ont été déterminées en 2014. Le projet de révision a été suspendu en janvier 2015 par les autorités du Ministère avant qu'une version technique finale du projet de modification ne soit élaborée par la DAJ et le CEHQ. Les discussions avec la DAJ seront reprises une fois le projet de révision réactivé par les autorités.
4.20 Adapter le contexte réglementaire encadrant la création de nouvelles pourvoies et le fonctionnement des pourvoies existantes afin de mieux répondre aux demandes du milieu, dans le cadre du Règlement sur les pourvoyeurs de chasse, de pêche et de piégeage, du Règlement sur les baux de droits exclusifs et du Règlement sur la teneur de permis de pourvoirie.	4.20.1 Proposition d'un projet de révision du Règlement sur les pourvoyeurs de chasse, de pêche et de piégeage, du Règlement sur les baux de droits exclusifs et du Règlement sur la teneur de permis de pourvoirie	2014-2015	■ Abandonné Ce dossier relève désormais du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Objectif	Cible	Échéance	État d'avancement
4.21 Analyser sous l'angle de l'allègement réglementaire 37 règlements, en application de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect (art. 61), soit : • 17 règlements visant le secteur industriel; • 17 règlements visant le secteur municipal; • 2 règlements visant le secteur hydrique; • 1 règlement visant le secteur agricole.	4.21.1 Proposition de 37 projets de règlements	2013-2014	● Terminé Les règlements modifiés ont été adoptés par le gouvernement le 19 juin 2013 et ont été publiés à la <i>Gazette officielle du Québec</i> le 3 juillet 2013.
4.22 Rédiger un nouveau cadre légal pour les milieux humides.	4.22.1 Proposition d'un projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement	2014-2015	◆ En cours Le projet de loi 32 a été déposé à l'Assemblée nationale et une commission parlementaire a eu lieu les 23 et 24 mars 2015 en vue de reporter au 24 avril 2017 la date d'échéance prévue à l'article 5 de la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique. Ce report vise à permettre au Ministère de procéder à la révision du régime d'autorisation de la Loi sur la qualité de l'environnement préalablement à l'adoption d'un cadre législatif sur les milieux humides et hydriques.
4.23 Revoir la Loi sur la sécurité des barrages afin d'alléger les exigences légales pour les propriétaires en fonction des risques pour les personnes et les biens	4.23.1 Proposition d'un projet de modification de la Loi sur la sécurité des barrages	2014-2015	■ Suspendu La réflexion, amorcée en 2008 et poursuivie en 2012, a été reprise en juin 2014 en ce qui a trait aux orientations à mettre de l'avant. Les principales orientations ont été déterminées en 2014. Le projet de révision a été suspendu en janvier 2015 par les autorités du Ministère alors qu'une troisième version technique du projet de modification était en préparation à la DAJ. Les discussions avec la DAJ seront reprises une fois le projet de révision réactivé par les autorités. Le processus de prise en compte des principes du développement durable n'est pas terminé à ce jour.

Orientation 5

Réviser le régime d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement

Objectif	Cible	Échéance	État d'avancement
5.1 Mettre sur pied un groupe de travail chargé de revoir le régime d'autorisation de la Loi sur la qualité de l'environnement.	5.1.1 Proposition d'un document d'orientation en vue d'une modification législative	2014-2015	● Terminé Le document d'orientation a été élaboré. Le ministre a annoncé, le 25 février 2015, le dépôt d'un livre vert au printemps 2015, en vue d'une consultation en commission parlementaire.

3. Annexe : Liste des membres du comité consultatif

Association	Nom
Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec	M. Gervais Simard, chargé de projets Ressources Environnement inc.
Association des détaillants en alimentation du Québec	M. Pierre Alexandre Blouin Vice-président
Association des ingénieurs-conseils du Québec	M. Guy Fouquet Vice-président Aménagement, environnement et sciences de la terre Le groupe S.M. International inc.
Association minière du Québec (AMQ)	M ^{me} Josée Méthot Présidente-directrice générale
Conseil québécois du commerce de détail (CQCD)	M ^{me} Françoise Pâquet Directrice des relations gouvernementales
Conseil de l'industrie forestière du Québec	M. Pierre Vézina Directeur Énergie, environnement et services
Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ)	M. Richard Mimeau Directeur général
Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ)	M ^{me} Hélène Lauzon Présidente
Réseau Environnement	M ^{me} Karine Boies Présidente de la section Saguenay–Lac-Saint-Jean Cain Lamarre Casgrain Wells
Union des producteurs agricoles du Québec (UPA)	M. Martin Caron Deuxième vice-président



**Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques**

Québec 

Février 2016